

**USURPATION D'IDENTITE  
& FRAUDE A LA VENTE**

FAUX PROFILS FACEBOOK  
VEHICULES FICTIFS

**VRAIES ARNAQUES**

#CYBERGENE

Un garage automobile de la Somme est actuellement la cible d'une **usurpation d'identité numérique** sur Facebook. Cette **cyber escroquerie** ne se contente pas de piéger les acheteurs ; elle constitue également un danger majeur pour le professionnel.

En utilisant le nom, l'adresse et le logo du garage sans autorisation, des individus malveillants mettent en péril le patrimoine financier des **particuliers** et la réputation de l'**entreprise**.

## COMMENT REPÉRER L'ARNAQUE ?

Les escrocs utilisent la manipulation pour vous tromper :

- x **Prix irréalistes** : Un véhicule récent à un prix dérisoire est le premier signe d'alerte.
- x **Urgence injustifiée** : On vous presse de verser un acompte pour "réserver" le véhicule.
- x **Paiements suspects** : Demandes de règlement par tickets recharge (PCS, Transcash, Neosurf,...) ou virement vers un compte de particulier.
- x **Refus de visite** : Toute excuse empêchant de voir le véhicule avant de payer.

## CONSEILS PRÉVENTIFS & RÉFLEXES

### POUR LES PARTICULIERS :

- ✓ **Vérifiez la source** : Ne vous fiez pas à la page Facebook : une page créée il y a quelques jours avec des photos de véhicules rutilants est un signal d'alarme majeur. Cherchez le numéro officiel du garage sur Google Maps ou les Pages Jaunes et appelez-le directement.
- ✓ **Analysez le mode de paiement** : Un garage professionnel ne demande jamais de paiement via des coupons achetés en bureau de tabac, et ne devrait jamais exiger le versement d'un acompte avant même d'avoir vu le véhicule.
- ✓ **Exigez un rendez-vous** : Ne payez rien sans avoir vu le véhicule et rencontré le vendeur physiquement à l'adresse du garage.

### POUR LE PROFESSIONNEL :

- **Alertez officiellement** : Reprenez le contrôle du récit et publiez un message de mise en garde sur vos propres canaux.
- **Clarifiez vos méthodes de paiement** : Précisez que le garage ne demande jamais de virement à distance ou d'acompte par des moyens de paiement non sécurisés (PCS, Transcash, etc.).
- **Signalez** : Utilisez les outils de signalement Facebook et la plateforme Pharos (<https://internet-signalement.gouv.fr/>).
- **Protégez-vous** : Déposez plainte pour Usurpation d'identité (Art. 226-4-1 du Code pénal) afin de dégager votre responsabilité en cas de litige avec une victime.



### UNE HÉSITATION ? UN DOUTE ?

Contactez uniquement le garage par ses canaux officiels habituels.

LA **VIGILANCE** EST NOTRE MEILLEURE **DÉFENSE** COLLECTIVE.